



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2023/45

Référence SPW-ARNE :  
10009614/GLE.ama

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est **srl ALL VEHICULES REPAIR, rue de Velroux 132 à 4460 GRÂCE-HOLLOGNE**.  
Le terrain concerné est situé **Rue Dolet 7 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 7e division section G n° 780 K 6**.  
Le projet consiste à **exploiter un garage automobile avec carrosserie et cabine de peinture**.

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête   | Les observations écrites peuvent être adressées :   |
|--------------------------------|-------------------------------|---|---|
| Le 10/08/2023                  | Le 16/08/2023                 | <u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING<br><u>Date de clôture</u> : 31/08/2023<br><u>Heure de clôture</u> : 10h. | <u>Par courrier ordinaire</u> :<br><b>Le Collège Communal</b><br><b>place Communale 8</b><br><b>à 4100 SERAING</b><br>ou<br><u>Par courrier électronique</u> :<br><b>enquete@seraing.be</b> |

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le Collège Communal de la Ville de Seraing**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 8h. à 11h. et de 14h. à 16h. ;
- le jeudi et vendredi de 8h. à 11h. ;
- le jeudi de 17h. à 20h. (uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h. au lieu de 16 h.)

**Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service d'urbanisme :**

Courriel : **enquete@seraing.be** - Tél : **04 330 84 87**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **srl ALL VEHICULES REPAIR** - Courriel : **allvehiculesrepair@gmail.com** - Tél : ou après du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 10 août 2023.**

Pour le collège,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
(délégation du 28 octobre 2022 -  
CDLD art. L1132-5)

M<sup>me</sup> Myriem NOURI  
Agente technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24/03/2023)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> Julie GELDOF  
CINQUIÈME ÉCHEVINE